BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 411

30 – GARD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

Ventes et cessions

452 894 637 RCS Nîmes.
CPVB.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Sigle : CPVB.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : Rue Des Goélands, Mas des Gardies, 30900 Nîmes.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : HOLDING VB Société A Responsabilité Limitée Au capital de 3.000 € Siège social : 70 rue des Goélands 30900 NIMES RCS NIMES 753 375 732 CPVB Société A Responsabilité Limitée Au capital de 8.000 € Siège social : rue des Goélands Mas des Gardies 30900 NIMES RCS NIMES 452 894 637 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ HOLDING VB PAR LA SOCIÉTÉ CPVB 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société HOLDING VB dont la transmission à la société CPVB est projetée : - Montant de l'actif : 102.635 euros -Montant du passif : 57.340 euros 2. Augmentation du capital de la société CPVB, absorbante : Le rapport d'échange sera de 6 (six) parts de la société absorbante CPVB pour 1 (une) part de la société absorbée, HOLDING VB. En vue de rémunérer l'apport effectué par HOLDING VB, la société CPVB procèdera à une augmentation de capital de 1.800 € (mille huit cent euros), par création de 1.800 parts de 1 € nominal chacune, portant le capital de CPVB de 8.000 € à 9.800 €. L'opération dégagera une prime de fusion de 43.495 €. 3. Réduction de capital de la société CPVB, absorbante : Toutefois, la société absorbée est propriétaire de 4.080 parts sociales de la société absorbante. En conséquence, si la fusion se réalise, la société CPVB procèdera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital du montant égal à la valeur nominale des 4.080 parts sociales qu'elle détient au résultat de fusion, par annulation desdites parts, soit une réduction de 4.080 €. La différence entre la valeur d'apport desdites parts et la réduction de capital nécessaire à leur annulation, soit 82.122 €, s'imputera sur la prime de fusion puis sur les réserves. 4. Dépôt du projet de fusion :Le projet de fusion établi le 15 janvier 2021 a été déposé le 19 janvier 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES, pour le compte de la société HOLDING VB. Le projet de fusion établi le 15 janvier 2021 a été déposé le 19 janvier 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES, pour le compte de la société CPVB. Oppositions : article L.236-14 du Code de commerce SOCIETE HOLDING VB Le Gérant Société CPVB Le Gérant..